



## Règlement officiel des Tournoi Jeune SUPER PROMOTION Saison 2011-2012

### Gestion des modifications :

Indice B : Supprimé le nom de PROMOTION 2 et remplacé par SUPER PROMOTION – supprimé « sauf poussins »- réintégration des poussins dans ce règlement - Précision des catégories d'âge concernées

### Article 1 : Généralité

Les tournois « SUPER PROMOTION » sont ouverts aux joueurs du Département du Nord, dont le nombre de points n'est pas supérieur **à 2 de moyenne** (au CPPP le jour du tirage au sort) et au classement D3

Les joueurs doivent être en règle de leur licence, de leur certificat médical, et d'un éventuel sur classement.

**Sont concernées les catégories cadets- minimes- benjamins- poussins. (Les mini poussins sont intégrés à la catégorie poussins)**

Les tournois PROMOTION 59 ont lieu le Samedi après-midi, de 14h30 à 18h30 maximum

Le prix de l'inscription ne devra pas être supérieur à 2 € par joueur.

Si le nombre de joueurs inscrit est trop important, les joueurs non retenus seront ceux ayant **le moins** de points au CPPP (inversement des tournois promotions)



Les clubs concernés devront être prévenus de la non-participation de leurs joueurs :  
le Jeudi soir au plus tard.

### Article 2 : Organisation

Les rencontres ont lieu par poules, uniquement, sans phases finales.

Elles seront gérées par le logiciel BAD + ( **version 5-3 j** )

#### **NOTA IMPORTANT :**

**Pour les catégories POUSSINS, la hauteur du filet est fixé à 1,40 m, par directive fédérale et le couloir du fond ne sera pas pris en compte dans la longueur du terrain**

**Horaires de convocation : Il est conseillé d'établir des convocations à horaires décalés pour les poules au nombre de joueurs impairs.**

### Article 3 : Composition des poules

Pour chaque sexe, les joueurs seront classés dans l'ordre croissant de leurs points au CPPP.

Ils sont ensuite répartis dans les poules, en plaçant les joueurs les moins bien classés dans la poule 1, les suivant dans la poule 2 etc....

En cas de plus de 2 joueurs d'un même club dans la même poule, il est demandé de placer le joueur le moins bien classé de ce club dans la poule inférieure, et de faire monter le joueur le mieux classé des autres clubs de cette dernière.

Les poules qui seront utilisées seront de 4 ou de 5 joueurs (pas de poule de 6).



## **Article 4 : Nombre de poules**

Aucun tournoi « SUPER PROMOTION » ne peut avoir lieu si le nombre de joueurs inscrit est inférieur à 5 en garçons et 4 en filles.

Dans le cas d'une poule de 4, si les joueurs sont d'accord, les 2 premiers et 3/4eme peuvent rejouer, leurs matches n'étant pas officiels (pas de points, pas de gestions par Bad+).

Pour des tableaux dont le nombre d'inscrits est de 6 ou 7, prévoir deux poules puis deux matchs de classement sur Bad+.

**Le nombre de poules constituant le tournoi ne devra pas dépasser ce qui est décrit dans les tableaux ci dessous**

| EXEMPLE                                       | Nombre de terrain pour les BENJAMINS, MINIMES et/ou CADET |                    |                    |                    |                    |                    |
|---|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|   | 4   | 5                  | 6                  | 7                  | 8                  | 9                  |
| Nombre de poule                               | 4 poules de 4   | 5 poules de 4      | 6 poules de 4      | 7 poules de 4      | 8 poules de 4      | 9 poules de 4      |
|   | ou<br>4 poule de 5  | ou<br>5 poule de 5 | ou<br>6 poule de 5 | ou<br>7 poule de 5 | ou<br>8 poule de 5 | ou<br>9 poule de 5 |
| ratio = 1 poule de 4 ou 5 joueurs par terrain |   |                    |                    |                    |                    |                    |

**NOTA, Pour la catégorie poussins, l'organisateur peut accepter une poule supplémentaire**

## **Article 5 : Le match**

Ils auront lieu en 2 sets gagnants de 21 points suivant les règles de le FFBA.

Ces tournois ayant un contenu pédagogique fort, il est indispensable de rappeler les règles en ce qui concerne la tenue des joueurs, et faire respecter celle-ci le plus possible.

## **Article 6 : Renvoi des résultats**

Chaque club organisateur devra transmettre le fichier Bad+ du tournoi sous 48 heures par Email à l'adresse Suivante : [secretariat.codep59@free.fr](mailto:secretariat.codep59@free.fr)

## **Article 7 : Les récompenses**

Les joueurs terminant 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> de chaque tableau seront récompensés

Les récompenses sont fournies par le club organisateur.

## **Article 8 : Le volant officiel**

Le volant officiel qui devra être utilisé peut être : ou le Yonex Mavis 500 ou le Victor platin Il est fourni par le club organisateur lors de l'échauffement et du tournoi.



## **Article 9 : Les forfaits, les absences**

Comme le prévoit le règlement fédéral, toutes les absences lors d'un tournoi se doivent d'être justifiées par un certificat médical dans un délai maximum de 8 jours.

Ce document est à transmettre par courrier à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition :

Comité Départementale du Nord de Badminton  
Commission Compét. Jeunes  
26, rue Denis PAPIN  
59650 – VILLENEUVE D'ASCO

## **Article 10 : La qualité de l'accueil**

Le club organisateur devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans de bonnes conditions:

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs
- Prévoir une petite buvette
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matches

En cas de défauts d'organisation répétés, le comité directeur du Comité Départemental se réserve le droit de revoir l'attribution des tournois suivants pour le club concerné.

## **Article 11 : Aide à l'organisation**

Un délégué Départemental peut-être nommé par le Comité Départemental, afin d'aider à l'organisation et à la bonne marche du tournoi, et a la préparation de celui-ci. Il peut être le responsable du club organisateur.

## **Article 12 : Sanctions**

- Résultats envoyés dans la semaine : OK
- Résultats envoyés dans la semaine suivante : amende de 30<sup>E</sup>
- Résultats envoyés après la deuxième semaine : amende de 50<sup>E</sup>